

DISCOURS

De Thomas Helbling, directeur de l'ASA
Événement **Conférence de presse 2021 de l'Association Suisse d'Assurances ASA**
Date 4 mars 2021
Lieu Zurich

Le coronavirus coûte près d'un milliard de francs aux assureurs privés suisses

Seul le texte prononcé fait foi.

Mesdames, Messieurs,

Les risques les plus graves qui menacent l'humanité ne sauraient être assurés par le seul secteur privé. La pandémie du Covid-19 et le confinement ordonné par les autorités nous l'ont clairement montré. Pour autant, les assureurs privés ont joué un grand rôle dans la maîtrise de la crise du coronavirus. Ce dernier se reflète directement dans leurs comptes.

Rolf Dörig l'a bien dit : à cause de la pandémie, les assureurs privés ont versé l'année dernière près d'un milliard de francs d'indemnisations rien qu'en Suisse. Ce nombre repose sur des estimations de notre association. En premier lieu, il s'agissait de prestations au titre des assurances perte d'exploitation. Mais l'assurance voyage, l'assurance protection juridique et l'assurance crédit ont également été durement touchées.

Tous les secteurs de l'assurance n'ont pas été affectés de la même façon par cette crise. Certaines branches ont affiché une sinistralité plus faible du fait du confinement. Pendant la première vague de la pandémie et le confinement du printemps 2020, par exemple, les gens ont moins utilisé leur véhicule, puisqu'ils étaient confinés, il y a donc eu moins d'accidents. Depuis, les dommages sont revenus à leur moyenne pluriannuelle, notamment parce qu'afin de se prémunir contre la contagion, nombreux sont ceux qui ont préféré abandonner les transports publics et prendre leur propre véhicule. La situation est différente concernant les cyberrisques. Dans ce domaine, les cyberdommages ont bondi de plus de 200 pour cent, car les cybercriminels profitent de la généralisation du télétravail. Aussi variés que les effets de la crise du coronavirus aient pu être, une chose ressort déjà clairement de notre estimation : au total, les dépenses liées aux sinistres dans le contexte de la crise du coronavirus dépassent de loin les taux de sinistres plus faibles enregistrés dans certaines branches. Les résultats du premier semestre 2020 des assureurs privés illustrent ce phénomène déjà très clairement – ils ont tous enregistré des bénéfices en net recul.

Les bilans de l'assurance maladie complémentaire, de celle des indemnités journalières en cas de maladie et de l'assurance-accidents sont également intéressants. En assurance maladie complémentaire, des réductions de coûts étaient attendues à l'origine en raison de l'obligation imposée par le gouvernement fédéral de reporter les interventions chirurgicales pendant le confinement. Depuis, ce retard pris a pu être compensé rapidement – si bien que les coûts ont été engagés un peu en décalage. La crise du coronavirus elle-même a naturellement entraîné une accumulation de maladies déclenchées par le virus. Philomena Colatrella et Thomas Szucs ne manqueront pas d'approfondir ces questions. En outre, nous constatons une nette augmentation des dommages dans le domaine de l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie. Cette évolution va de pair avec l'incertitude quant à la poursuite de la pandémie et les difficultés économiques provoquées par la crise du coronavirus. De son côté, l'assurance-accidents a connu une évolution plus positive : lors du premier confinement, les assureurs ont enregistré une baisse des accidents, tant professionnels que non professionnels. Quant à savoir si et dans quelle mesure cela se répercutera sur les primes, chaque compagnie d'assurances en décidera lors de sa prochaine révision tarifaire.

À ce stade, il est important de noter que les fluctuations de la sinistralité – même massives – sont prises en compte dans la tarification. Cela fait partie du cœur de métier des assureurs. En d'autres termes, dans toutes les branches de l'assurance, les primes reposent sur des tendances qui s'inscrivent sur la durée. Elles ne sauraient donc être adaptées par réaction à la survenance d'un événement. En ne révisant pas leurs primes à la hausse ou à la baisse sans préavis, les assureurs confèrent à leurs clients un certain sentiment de sécurité.

Les assureurs privés suisses sont l'un des piliers de l'économie suisse depuis des décennies. Même en temps de crise, comme pendant la pandémie actuelle, nous nous distinguons par notre stabilité et notre fiabilité. Nous avons pleinement conscience de notre responsabilité économique. En même temps, nous ne pouvons pas, en cas de crise, nous contenter de déstabiliser le système sur lequel repose le fonctionnement des affaires d'assurance. Cela signifie que les assureurs ne peuvent par principe pas couvrir les dommages pour lesquels ils n'ont pas perçu de primes. Cela ne les empêche pas, dans la limite de leurs possibilités, de se montrer compréhensifs à l'égard de leurs clients, en particulier des PME touchées de plein fouet par la crise. Ce qu'ils ont fait d'ailleurs.

Certains assureurs ont indemnisé souvent par pure complaisance les cas les plus graves de pertes d'exploitation, alors qu'ils n'y étaient aucunement tenus. Ils ont aidé les entreprises à surmonter leurs problèmes de liquidités en prolongeant les délais de paiement des primes et en renonçant temporairement à lancer des poursuites. En leur qualité de propriétaires de locaux commerciaux, ils ont procédé au cas par cas à des reports ou à des réductions de loyer, voire ils ont annulé certains loyers. Il s'agissait et il s'agit d'apporter une réponse appropriée aux différentes situations des clients. Les assureurs sont proches de leurs clients. En misant sur des relations de partenariat durables, ceci avant, pendant et après la crise, ils incarnent parfaitement l'idée même de l'assurance : une activité orientée sur le long terme et sur la durabilité.